

## Comité scientifique

Sylvie CAUDAL, Professeur à l'Université Jean Moulin – Lyon 3

Elise UNTERMAIER-KERLÉO, Maître de Conférences à l'Université Jean Moulin – Lyon 3

Jean-François SESTIER, Professeur à l'Université Jean Moulin – Lyon 3

## Contact

Institut d'Etudes Administratives

Université Jean Moulin – Lyon 3, Faculté de droit

15 quai Claude Bernard – BP 0638 – 69239 Lyon Cedex 02

Tél. : 04.78.78.70.59 – Fax : 04.78.78.75.25 – Courriel : [iea@univ-lyon3.fr](mailto:iea@univ-lyon3.fr)

## Lieu du colloque

### Amphi Huvelin

Université Jean Moulin – Lyon 3, 15 quai Claude Bernard – 69007 Lyon

UNIVERSITÉ  
**JEAN MOULIN**  
LYON 3  
COMPRENDRE LE MONDE

**EDPL**  
Equipe de droit public de Lyon

FACULTÉ DE  
**DROIT**  
UNIVERSITÉ JEAN MOULIN  
LYON 3

**Ecole  
Doctorale  
de Droit** ED492  
UNIVERSITÉS LYON 2 / LYON 3 / SAINT-ETIENNE

*Institut  
d'Etudes  
Administratives*

Colloque organisé par l'Institut d'Etudes Administratives  
Equipe de Droit Public de Lyon

# Les contrats entre personnes publiques 30 ans après la jurisprudence UAP

Jeudi 21 mars 2013

UNIVERSITE JEAN MOULIN - LYON 3  
15 Quai Claude Bernard  
Amphi Huvelin

Colloque permettant de valider 6 heures de formation continue pour les avocats



9h00 Accueil des participants

9h15 Ouverture du colloque

Philippe BLACHÈR, Directeur de l'Equipe de droit public de Lyon, Professeur à l'Université Jean Moulin – Lyon 3

9h30 **Avant-propos**

Sylvie CAUDAL, Professeur à l'Université Jean Moulin - Lyon 3, Directrice de l'Institut d'Etudes administratives

---

### I. Le recours au contrat entre personnes publiques

Présidence de Daniel LABETOULLE,  
Président honoraire de la section du contentieux du Conseil d'Etat

---

9h45 **La contractualisation des rapports entre personnes publiques**

Gérard MARCOU, Professeur à l'Université Paris 1, Panthéon-Sorbonne

10h05 **La liberté contractuelle des personnes publiques**

Jean-Marie PONTIER, Professeur à l'Université d'Aix-Marseille

10h25 **S'agit-il de véritables contrats ?**

Elise UNTERMAIER, Maître de Conférences à l'Université Jean Moulin - Lyon 3

DEBATS

PAUSE

---

### II. L'administrativité des contrats entre personnes publiques

Présidence de Sylvie CAUDAL

---

11h15 **Retour sur la jurisprudence UAP**

Daniel LABETOULLE, Président honoraire de la section du contentieux du Conseil d'Etat

11h35 **Contrats entre personnes publiques et théorie générale des contrats administratifs**

Jean-David DREYFUS, Professeur à l'Université Paris Dauphine

DEBATS

PAUSE DEJEUNER

---

### III. Contrats entre personnes publiques et droit de la concurrence

Présidence de Michaël KARPENSCHIF,  
Professeur à l'Université Jean Moulin – Lyon 3  
Directeur du Centre d'Etudes Européennes

---

14h15 **Les contrats échappant aux règles de publicité et de mise en concurrence**

Gabriel ECKERT, Professeur à l'Université de Strasbourg

14h35 **Les contrats soumis aux règles de publicité et de mise en concurrence**

Christophe ROUX, Doctorant à l'Université Jean Moulin - Lyon 3

DEBATS

---

### IV. Table ronde

Présidence de Jean-François SESTIER,  
Professeur à l'Université Jean Moulin – Lyon 3

---

15h15

### LA COOPÉRATION CONTRACTUELLE COMME ALTERNATIVE A LA COOPÉRATION INSTITUTIONNELLE ENTRE PERSONNES PUBLIQUES

- Josiane BEAUD, Directrice régionale SNCF Rhône-Alpes (sous réserve)
- Stéphanie BURLET, Directrice des Affaires Juridiques et de la Commande Publique, Communauté Urbaine de Lyon (sous réserve)
- Bertrand DACOSTA, Maître des requêtes au Conseil d'Etat, Professeur associé à l'Université Lumière - Lyon 2
- Valérie GRILLET-CARABAJAL, Directrice des Affaires Juridiques de la Ville de Lyon
- Bernard RIVALTA, Président du Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL)
- Michèle TAILLARDAT, Directeur des libertés publiques et des affaires décentralisées à la Préfecture du Rhône, Préfecture de la Région Rhône-Alpes (sous réserve)
- Corine TOURASSE, Directrice générale adjointe chargée des transports et de l'environnement à la Région Rhône-Alpes

DEBATS

18h00 Clôture du colloque

## BULLETIN DE PARTICIPATION

(Téléchargeable sur le site <http://iea.facdedroit-lyon.com>)

### Les contrats entre personnes publiques 30 ans après la jurisprudence UAP

Jeudi 21 mars 2013

👉 Colloque permettant de valider 6 heures de formation continue des avocats

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Fonction : \_\_\_\_\_  
Organisme : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_

#### Tarifs du colloque :

- Enseignants-chercheurs et étudiants: gratuité
- Tarif normal : 50 euros
- Formation continue des avocats : 150 euros

**Pas de déjeuner sur place**

👉 Bulletin à retourner avant le 15 mars avec votre règlement à l'ordre de Monsieur l'agent comptable de l'Université Jean Moulin – Lyon 3 à :

Institut d'Etudes Administratives – Université Jean Moulin – Lyon 3  
15 quai Claude Bernard – BP 0638 – 69239 Lyon Cedex 02  
Tél. : 04.78.78.70.59 – Fax : 04.78.78.75.25 – Courriel : [iea@univ-lyon3.fr](mailto:iea@univ-lyon3.fr)